
Adresse de la société populaire séante au rocher de la sans-culotterie de l'Isle-Dieu, qui annonce la remise des lettres de prêtrise du curé Cadou et l'envoi en don patriotique de l'argenterie de l'église, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire séante au rocher de la sans-culotterie de l'Isle-Dieu, qui annonce la remise des lettres de prêtrise du curé Cadou et l'envoi en don patriotique de l'argenterie de l'église, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 444-445;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36416_t2_0444_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

sont-ils entièrement dévoués à la chose publique. Pères, mères et enfants dans toutes nos décades à la place de ces chants insignifiants répètent mille fois. Vivent nos représentants, vivent les pères de la patrie. Vivent les amis du peuple. Ce seroit pour vous une vraie jouissance si vous étiez témoins des expressions de leur sentiment et de leur joie, nous ne sommes que de foibles échos de leur enthousiasme, de leur reconnaissance et de leur amour pour vous.

L'organisation du gouvernement provisoire révolutionnaire est un présage certain que vous voulez donner à notre Constitution républicaine une stabilité que les tyrans coalisés n'ébranleront jamais. La Société vous a précédemment manifesté son vœu pour que vous demeuriez à votre poste mais ce dernier trait l'oblige de nouveau à vous le réitérer; marcher toujours avec cette énergie qui vous caractérise et comptez sur celle des Sans-Culottes de la Société qui a éteint pour jamais le volcan du fanatisme. Non, ses laves noires et fétides n'empoisonneront plus ce canton et nous vous annonçons avec plaisir que par nos soins et notre zèle, la raison y brille dans tout son éclat. Ainsi vous devez juger que ça va et que ça ira au gré de vos désirs.»

VERDILHAC (présid.). RATEAU (secrét.).
LA BOULLINIÈRE (secrét.). DUPUIS.

12

La commune de Privas, département de l'Ar-dèche, annonce à la Convention que sa religion est celle de la Raison et de la Nature; qu'elle ne connoît d'autre jour de repos que celui du décadi, et l'invite à rester à son poste (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Privas. s. d.] (3)

« Représentans.

La commune de Privas vous doit aussi sa profession de foi. Depuis longtemps elle est à la hauteur de la sublime révolution.

Elle ne jure que par la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République.

Sa religion est celle de la raison et de la nature. Ses ministres siègent sur la Sainte Montagne, bien différens de ceux qui ne lui montraient pour son salut qu'un sentier étroit et tortueux.

Ceux-ci lui ont ouvert une route trop belle et trop directe pour qu'elle s'en écarte jamais.

Restez- restez sur cette montagne, Ministres de la liberté. C'est de son sommet que vous découvrirez nos ennemis. C'est de son sommet que vous lancerez sa foudre qui doit anéantir la malveillance, le fanatisme et le crapuleux égoïsme.

Il faut que nous périssions tous, ou que la République sorte de vos mains établie sur des bases que le temps même ne puisse ébranler.

Boisset, enfant de la Sainte Montagne, Boisset votre collègue et votre délégué dans ce département, Boisset a porté la lumière dans les

esprits les plus indifférens. Plus de moderantisme, plus de fanatisme. A son aspect tous ces monstres ont disparu. L'enthousiasme de la liberté a gagné tous les cœurs, tous brûlent du désir d'anéantir les despotes, les tyrans, les aristocrates et surtout les fédéralistes.

Nous ne connaissons plus de jour de repos que celui de décadi.

Les calices, ciboires, ostensoirs, les croix encensoirs et les galons en or et argent couvrant les ridicules vêtements connus anciennement sous le nom de chapes, chasubles et dais seront remis demain à l'administration du district de Coyron pour vous les faire parvenir.

Les confessionnaux servent de guérites à nos frères d'armes et nous trouvons que cet emploi est le seul qui puisse leur convenir.

Vive la Montagne, Vive la République une et indivisible.»

DUBOIS (maire). ROURE (off. mun.). CHALAMON (off. mun.), PINET (agent nat.). CHUMABERT (off. mun., secrétaire).

13

La société populaire, séante au rocher de la sans-culotterie de l'Isle-Dieu, consacre les premiers momens de la formation en jurant guerre aux tyrans, aux modérés, aux fanatiques, à tous les ennemis de la patrie, adhésion aux journées des 31 mai et 2 juin, en applaudissant à la mort du dernier tyran, à celle de la Messaline moderne qui partagea sa couche et ses forfaits Elle remercie la Montagne de nous avoir délivré de la faction liberticide qui voulut établir sur les ruines de la République le gouvernement monstrueux du fédéralisme (1); elle annonce que le fanatisme est terrassé dans cette commune. Elle envoie 61 marcs et demi d'argenterie d'église, 12 marcs de galons d'or. 11 marcs et demi de galons d'argent. Le cuivre et les cloches sont partis pour le district. Cette société fait don à la patrie de 95 paires de bas, 6 paires de mitaines, 8 paires de chaussons, 7 chemises, 4 bonnets, 1 gilet, une nappe, 2 serviettes, 4 gros et demi d'or en mitraille, 6 onces et demie d'argent en mitraille, 2 rosettes montées en or, dont une fine, 2 onces de vieux galions et dentelles d'or, 6 gros idem en argent, 332 liv. 8 s., numéraire de France, 36 liv. en numéraire étranger, et 648 liv. 10 s. en assignats. Elle demande qu'au nom de l'Isle-Dieu, porté par la commune, il soit substitué celui de l'Isle-de-la-Réunion. Elle invite la Convention à rester à son poste (2)

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de division.

[Ile d'Yeu, 23 frim. II, à la Conv.] (3)

« Et nous aussi, nous avons su briser les hochets de la superstition. Assez et trop longtemps, nous fûmes dupes de nos prêtres. Le siècle de la raison luit enfin pour nous, comme pour le reste des Français. Un pasteur qui dans

(1) Bⁱⁿ, 29 niv.

(2) P.V., XXIX, 321. M.U., XXXVI, 14; J. Perlet, p. 403; J. Paris, p. 1553; Mess. soir, n° 520; J. univ., p. 6721.

(3) C. 288, pl. 881, p. 1. Etat des dons (p. 2).

(1) P.V., XXIX, 321. Mon., XIX, 244 (Prévôt au lieu de Privas); J. Fr., n° 482.

(2) Bⁱⁿ, 30 niv. (suppl^o).

(3) C. 288, pl. 881, p. 20.

tous les temps, donna l'exemple de la soumission aux lois vient d'abjurer ses erreurs, et ne voulant plus qu'être un prédicateur de morale, il nous a remis ses lettres de prêtrise, en renonçant à ses fonctions. Cette démarche n'a point dû nous surprendre. Déjà, Cadou, notre ci-devant curé, avait rendu hommage aux grands principes de la Raison et de la philosophie en s'unissant à une compagne douce et chérie et promettant à la patrie des rejetons dignes de lui conserver son traitement et son logement pour l'aider à élever sa famille et lui éviter le grand préjudice que son abjuration lui causerait s'il perdait, avec son état, les émoluments qui y sont attachés.

Nous t'adressons l'argenterie de nos églises, et faisons passer au district des Sables le cuivre et les cloches, pour être convertis en canons. Ces objets autrefois employés à l'usage d'un culte qui toujours fit le malheur du peuple vont faire danser aux tyrans la Carmagnole et leur apprendre que les Français combattent pour la raison comme pour la liberté.

Nous joignons l'état des objets que nous t'annonçons.

Salut et fraternité. »

C. R. M. ROUILLÉ (*président de la séance*), André LURBÉ, CADOU, Sébastien DAVID, P. GUILBERT, C. BRUDIEU, DIROCHE, PRUNCOT, BARGIGNAC, J. Ch. PELLETIER, P. DAVID, Alexandre LAUCO, P. GASTON, Honoré AUGER fils, GATINEAU, A. G. GATINEAU, Léandre GATINEAU, Ch. CADOU [*et 29 autres signatures*].

44

Un membre [COURTOIS] annonce que la société populaire de Troyes lui a adressé 11 énormes tonneaux remplis de hardes et effets à l'usage de nos braves volontaires (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

La Société populaire de Troyes fait don de 1640 chemises, 370 paires de bas, 43 bonnets de coton, 5 bonnets de police, 62 cols, 27 paires de guêtres, 4 habits, 5 vestes, 6 culottes, 2 chapeaux, une ceinture, 52 gibernes, 12 sabres, épées, 2 fusils, 11 pistolets, 2 sacs en peau, 29 selles, 150 couvertures, 47 paires de souliers, 7 paires de bottes, 6 morceaux de tapisserie, 312 bandes de quatre largeurs, 5190 compresses de quatre sortes, 32 serviettes, 450 livres de charpie, 300 livres de cuivre et plomb, etc. (3).

45

Le commandant temporaire du Fort-National, Isle-Pelée, devant Cherbourg, écrit du 25 nivôse, que les frégates françaises la Galathée, la Carmagnole, la Résolue et la Babet, sur douze prises qu'elles ont ramassées au demi-cercle vers la baie de Torbay, frontière d'Angleterre, viennent d'en envoyer à Cherbourg cinq considérables. La première est un bricq de 130 tonneaux, américain, partant de Baltimore, allant

(1) P.V., XXIX, 322. Etat des dons (C. 288, pl. 881, p. 5).

(2) Bⁱⁿ, 30 niv. (suppl^t).

(3) J. univ., p. 6740.

à Amsterdam; il est chargé de café, de sucre et de coton. Les autres sont deux bâtimens anglais à trois mâts; un Irlandais chargé de bled et lard salé, et une galiotte Danoise chargée pour l'Angleterre; les sept autres prises ont fait voile pour Morlaix (1). (Vifs applaudissements).

La Convention ordonne l'insertion au bulletin (2).

Le président annonce une lettre particulière, qui renferme de bonnes nouvelles. Il demande à la Convention, qui l'accorde, la permission de lui en faire donner lecture (3).

[*Le chef de bataillon, command' temporaire du Fort national, île Pelée, devant Cherbourg, au présid. de la Conv., 25 niv. II, 5 heures du soir*] (4)

« Citoyen président,

Raconte à la Convention, raconte à la France entière les nouvelles conquêtes maritimes de la république sur ses piteux ennemis. Les frégates française la Galathée, la Carmagnole, la Résolue et la Babet, sur douze prises qu'elle ont ramassées au demi-cercle de la baie de Torbay, frontière d'Angleterre, viennent d'en envoyer à Cherbourg cinq considérables; la première est un brick de 130 tonneaux, américain, partant de Baltimore et allant à Amsterdam; il est chargé de café, de sucre et de coton; les autres sont deux bâtimens anglais à trois mâts, un irlandais, chargé de blé et lard salé, et une galiote danoise chargée pour l'Angleterre. J'ignore encore le détail des cargaisons, excepté celles de l'américain et de l'irlandais; mais un capitaine de prise de la Galathée, à qui je viens de parler à bord de l'américain, annonce ces cargaisons comme très riches. Les sept autres prises ont fait voile pour Morlaix.

Ce n'est pas tout; au défaut du jour, deux gros bâtimens se faisaient apercevoir dans l'ouest et dirigeaient leur route vers ce port. Il est plus que probable que ces navires vont nous apporter d'heureuses nouvelles d'une canonnade assez vive qui s'est fait entendre de ce côté-là pendant toute la matinée.

Le capitaine américain a paru satisfait du hasard qui l'amène dans un port de France. Un lougre anglais, qui lui a fait cette nuit une chasse inquiétante pour l'officier français qui était à bord, a donné au citoyen des Etats-Unis l'occasion d'exprimer fortement son vœu d'attraper Cherbourg, en disant : « Je vais parler aux Anglais et ils ne nous prendront pas ou je saurai m'en défendre »; mais les Anglais n'ont pu réussir à traverser la destination du navire *Jonks of Alexandria* pour le port de notre commune.

De main j'enverrai d'autres détails à la Convention, s'il y a lieu. Salut, respect et confiance. »

H.-C.-A. POTIER.

(1) P.V., XXIX, 322.

(2) Bⁱⁿ, 29 niv.

(3) *Débats*, n^o 486, p. 416.

(4) C. 287, pl. 862, p. 21; *Mon.*, XIX, 242; *Débats*, n^o 486, p. 417; *Antiféd.*, p. 444. *J. Matin*, n^o 531; *F. S. P.*, n^o 200; *Abrév. univ.*, p. 1536; *J. Paris*, p. 1550; *J. univ.*, p. 6722. Mention dans *C. Eg.*, p. 148; *C. univ.*, 30 niv., p. 3; *M.U.*, XXXV, 480; *J. Mont.*, p. 536; *Ann. patr.*, p. 1720; *J. Sablier*, n^o 1085; *Ann. R. F.*, n^o 50; *J. Fr.*, n^o 482; *Batave*, p. 1360; *Mess. soir*, n^o 519; *Audit. nat.*, n^o 483; *J. Perlet*, p. 395.